

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
06 MAI 2009
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Roland GAUTIER
2	Loïc BARBIER	9	Christiane CHEVALIER
3	Jean-Claude GUEZENNEC	10	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	11	Pascal BOUDON
5	Nicole BARBOT	12	Claude BERNARD
6	Gislaine BOISNARD	13	Michel RABIER
7	Jean-Luc JOUANIGOT	14	Béatrice GALLET

Etaient absents :

1. Jean-Luc LECOMTE,
2. Dominique TIERCELIN ayant donné pouvoir à Roland GAUTIER,
3. Christian LONCHAMPT,
4. Eric HAMEAU ayant donné pouvoir à Béatrice GALLET,
5. Joël CORBIN

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Choix de l'entreprise pour la démolition du silo,
- 2) Désignation des jurés d'assises,
- 3) SIPAD – Adhésions de la CCPB et de la communauté de communes Val d'Eure et Vesgre,
- 4) Plan de mise en accessibilité de la voirie,
- 5) Balayage de la voirie,
- 6) Cession d'immeuble,
- 7) Occultants Espace socio culturel,
- 8) Traitement des boues de la station d'épuration,
- 9) Contrat d'entretien des pompes de la station d'épuration et relevage,
- 10) Convention partenariat et informatique bibliothèque,
- 11) Inauguration de l'école et réfection de la clôture,
- 12) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 13) Questions diverses.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DEMOLITION DU SILO

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires le 31 mars 2009, cinq entreprises ont remis une offre.

L'analyse fait ressortir un classement au regard de l'ensemble des critères retenus :

BUREAUX D'ETUDES	NOTE CRITERE PRIX 70%	NOTE CRITERE VALEUR TECHNIQUE 30%	NOTE FINALE	CLASSEMENT
VILLEDIEU	3.50	1.20	4.70	1
HNTF	3.37	1.20	4.57	2
FERRARI	1.06	1.50	2.56	3
POULARD	0.90	1.20	2.10	4
SNDTP BOUTTE	0.70	1.20	1.90	5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de confier la réalisation de la démolition du silo situé rue de la Friche à l'entreprise **J.C. VILLEDIEU 28300 BAILLEAU LEVEQUE**, leur proposition étant la plus avantageuse économiquement.

DESIGNATION DES JURÉS D'ASSISES

Pour l'ensemble du département d'Eure et Loir, 323 jurés seront désignés soit 1 juré pour 1300 habitants.

Pour la commune de Brezolles, un seul juré sera retenu.

Cependant, le conseil municipal se doit de tirer au sort trois personnes afin de faire face aux éventuelles incompatibilités ou empêchements graves.

La désignation des jurés s'effectue grâce à la liste électorale.

Conformément au procédé de désignation trois personnes de plus de 23 ans sont tirées au sort en séance publique.

SIPAD NOUVELLES ADHESIONS

En date du 12 mars 2009, le Syndicat mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD) a approuvé à l'unanimité l'adhésion de :

- La communauté de communes du Plateau de Brezolles
- La communauté de communes Val d'Eure et Vesgre

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **APPROUVE** l'adhésion au SIPAD de ces deux communautés de communes.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 a fixé par son article 45, des obligations en matière de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Elle prévoit l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics dans chaque commune à l'initiative du maire avant le 23 décembre 2009.

Ce plan doit fixer notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune, les conditions et délais de réalisation des équipements.

Dans un premier temps le conseil municipal doit décider de l'élaboration d'un PMAV, puis, soit par ses propres moyens ou avec l'appui d'un cabinet spécialisé, doit dresser un bilan rue par rue des obstacles gênants la circulation des personnes ayant des difficultés.

BALAYAGE DE LA VOIRIE

Le nettoyage des caniveaux a été réalisé par deux sociétés différentes. Suite à ces interventions,

le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE de confier le balayage des caniveaux à la société **SOCCOIM VEOLIA propreté** pour une durée de trois ans à compter du 07 mai 2009.

CESSION D'IMMEUBLE

En date du 17 avril 2009, FRANCE DOMAINE, a estimé la valeur vénale de la propriété sise 17 rue du Bourg Viel. Le conseil municipal donne son accord pour la mise en vente de ce bâtiment.

OCCULTANTS ESPACE SOCIO CULTUREL

Après consultation de différentes entreprises pour la pose de rideaux occultant la lumière dans l'espace socio culturel, la SARL BECHE a été choisie. Le coût total, pose comprise, de trois stores pour les fenêtres et de deux stores pour les vélux s'élève à 5323 euros.

TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Jusqu'à présent, les boues issues du traitement des eaux usées de Brezolles étaient épandues sur des terres agricoles de la région. Cet épandage nécessitait une surveillance de la qualité des sols avant et après l'épandage.

En présence d'un volume plus important de boues et en l'absence d'épandage de printemps une autre solution de traitement des boues doit être recherchée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **DECIDE** de confier le traitement des boues de la station d'épuration à la **Lyonnaise des Eaux**. Ce traitement se fera au moyen d'une unité mobile de déshydratation se rendant sur le site de BREZOLLES 5 jours par an dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de cinq années.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES POMPES DE LA STATION D'EPURATION ET DE POMPAGE

Depuis le 09 décembre 1994, la commune de Brezolles fait entretenir les pompes de la station d'épuration et de la station de relevage par la société VINCENT.

Dans le cadre du renouvellement du contrat deux sociétés ont été contactées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de confier, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'entretien des pompes de la station d'épuration et de pompage à la société VEOLIA EAU 28000 CHARTRES pour une durée de trois années.

BIBLIOTHEQUE CONVENTION DE PARTENARIAT ET INFORMATIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un service de lecture publique, une convention de partenariat a été établie entre le département d'Eure et Loir et la commune de Brezolles.

Cette convention fixe les engagements départementaux et communaux pour une durée de trois années.

Afin de permettre l'informatisation de la bibliothèque de Brezolles, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le conseil général de l'Eure et Loir pour la mise à disposition d'un équipement informatique dans le cadre de la mise en place d'une gestion informatisée et d'une mise en réseau des bibliothèques publiques départementales.

Cette convention contient un engagement mutuel sur les modalités de mise en place de cette informatisation notamment en ce qui concerne la participation financière de la commune :

- 30% du coût de l'acquisition du matériel et de la licence

- 300 euros de coût de maintenance annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer ces deux conventions et à engager les dépenses qui y sont liées.

INAUGURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET RÉFECTION DE LA CLÔTURE

Suite au choix d'un nom pour l'école élémentaire celle-ci sera baptisée officiellement le samedi 20 juin 2009.

Une plaque commémorative est en cours d'élaboration.

Au vu du mauvais état de la clôture, il serait souhaitable de la refaire. Dans cette hypothèse, des devis ont été sollicités auprès des entreprises PIE et PONELLE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **DECIDE** de confier la réfection de la clôture de l'école élémentaire à l'entreprise PIE.

Malheureusement, au vu des délais de fabrication du portail, celui-ci ne pourra être livré que la première semaine de juillet. Les travaux ne pourront donc pas être exécutés avant le baptême de l'école.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Deux propriétés ont fait l'objet d'une transaction sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son d'intention d'aliéner ces biens.

- ZE 83 - 6 rue du Bois du Prieuré - Superficie 600 m²
- AC 301 AC 302 AC 304 - 18 rue du Camp - Superficie 239 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

ASSOCIATION DU PETIT LOIR

Informe l'assemblée de l'organisation d'une exposition du peintre Joël FUGMAN le dimanche 17 mai à partir de 10 heures.

Souhaite associer le service technique et les élus à une réunion d'information sur l'entretien et la sauvegarde des berges des étangs et de la Meuvette.

Une réunion pourrait être organisée en juillet.

CHAUFFAGE DES VESTIAIRES DU STADE

Pour le moment, nous n'avons reçu qu'une seule proposition pour un montant de 20 000 euros.

Nous allons relancer des entreprises.

DEMANDE DE SUBVENTION

Les jeunes sapeurs pompiers sollicitent une subvention de 500 euros.

GAUTIER Roland

Souhaite connaître la suite de l'élagage du saule de l'étang. Cet élagage est reporté au moment de la chute des feuilles car une intervention au mois de mai condamnerait l'arbre.

Demande des renseignements sur l'aménagement de la place de l'église et de la rue du bourg vieil.

Une opération cœur de village pourrait être programmée courant de cette année pour une réalisation en 2010.

BOISNARD Gislaine

Informe l'assemblée que le tour de l'église est jonché de déjections des corbeaux.

BARBOT Nicole

Informe de l'ouverture des inscriptions au concours des maisons fleuries, un affichage sur le panneau d'information sera réalisé.

PERBOST Frédérique

Signale une dénivellation dangereuse route de Beauche.

BERNARD Claude

Souhaite que l'on réfléchisse à la baisse de l'intensité de l'éclairage public la nuit.

La séance est levée à 23H15.